

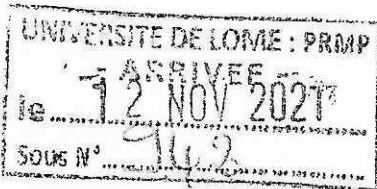
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

2913 /MEF/DNCMP/DDCI&DRMP

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le ...10 NOV 2021



Le Directeur National par intérim

A

**Madame le Responsable des marchés
publics de l'Université de Lomé (UL)**

LOME

V/Réf : Lettre n°984/UL/CP/PRMP/11-2021 du 02 novembre 2021

Objet : Demande de dérogation pour passer directement à l'étape de demande de propositions techniques et financières du contrat relatif à la sélection d'un cabinet pour la réalisation des études techniques et architecturales et la surveillance et le contrôle des travaux de construction du bâtiment principal et les plateformes techniques du CERME, dans le cadre du Centre d'Excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME) à l'Université de Lomé et demande de propositions (DP) y afférente.

Transmission de la version corrigée de la DP.

Madame le Responsable,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée, reçue le **03 novembre 2021**, par laquelle vous avez transmis à la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP), pour avis, la version corrigée de la demande de propositions (DP) citée en objet, accompagnée d'une copie de votre plan de passation des marchés (PPM) de 2021, tel que sollicité par lettre n°2573/MEF/DNCMP/DDCI&DRMP du 1^{er} octobre 2021.

Après examen des documents transmis, la DNCMP note que le PPM a été révisé pour prendre en compte la modification intervenue dans l'objet de la présente activité.

Sur cette base et dans le souci d'accélérer le processus de passation du présent marché en vue de mettre à disposition des fonds au profit du projet par le bailleur, la **DNCMP ne trouve aucun inconvénient à accéder à la requête.**

S'agissant de la version corrigée de la DP, la DNCMP note la prise en compte des observations formulées dans sa lettre précitée.

Par conséquent, elle donne son avis de non objection pour transmettre la DP aux cabinets, ci-après, en vue de la soumission de leurs propositions techniques et financières :

- CAFEA ;
- Groupement SINGEXT CONSULTING&ETC BTP ;
- EVP ;
- AGENCE DESCO ;
- FAITHFUL&PARTNERS GROUP SARL ;
- CEITP ;
- ARCHINOVA SARLU et
- CIP-AFRIQUE.

Le rapport d'évaluation des propositions techniques y afférentes, qui doit parvenir à la DNCMP, pour avis, devra être accompagné des originaux des propositions techniques des soumissionnaires.

Veillez agréer, *Madame le Responsable*, l'assurance de ma considération distinguée.



Rassidi SOUMAÏLA